

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **06 juillet 2022 à 16 h 00** à l'hôtel de ville de la municipalité Les Coteaux.

Étaient présentes Mesdames Andrée Brosseau, Myriam Sauvé et Monsieur Sylvain Brazeau, Alain Laprade ainsi que Monsieur Marco Jean en remplacement de la trésorière et Monsieur Jacques Legault secrétaire, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2440-07-22 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2441-07-22 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Alain Laprade
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 06 juillet 2022.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 01 juin 2022;
4. Approbation des comptes à payer au 06 juillet 2022;
5. Nomination remplacement de la trésorière;
6. Autorisation de signature pour la cession de propriété des stations de pompage et équipements s'y rattachant à la ville de Coteau-du-Lac et la municipalité Les Coteaux;
7. Autorisation d'accès au service clicSÉQUR de la RAC;
8. Varia;
9. Parole à l'assistance;
10. Levée de l'assemblée ordinaire du 06 juillet 2022.

ADOPTÉE

2442-07-22 Approbation du procès-verbal du 01 juin 2022

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 01 juin 2022.

ADOPTÉE

2443-07-22 Approbation des comptes à payer au 06 juillet 2022

**Il est proposé par Monsieur Alain Laprade
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 06 juillet 2022 au montant total de 56 336.17\$ à savoir les chèques numéro 4467 à 4478 pour un montant de 14 725.37\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 41 610.80\$.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2444-07-22 Nomination remplacement de la trésorière

ATTENDUE QUE le conseil d'administration désire nommer un remplaçant à Madame Pamela Nantel lors d'absence;

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Alain Laprade
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration nomme Monsieur Marco Jean, trésorier adjoint de la municipalité Les Coteaux à titre de remplaçant de la trésorière de la RAC Madame Pamela Nantel lors d'absence.

2445-07-22 Autorisation de signatures pour la cession de propriété des stations de pompage et équipements s'y rattachant à la ville de Coteau-du-Lac et la municipalité Les Coteaux

CONSIDÉRANT le processus entrepris modifiant la structure juridique de la Régie d'assainissement des Coteaux;

CONSIDÉRANT QUE dans la nouvelle entente signée le 20 avril dernier il est entendu qu'au moment de l'entrée en vigueur de l'entente, la Régie cède aux municipalités membres la pleine propriété, sans aucune garantie légale, des stations de pompage, de leurs équipements et de leurs conduites reliant les stations de pompage à l'usine de traitement;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale signée le 20 avril dernier inclut la cession de propriété de la station du 7 rue Blanchard, Coteau-du-Lac, ses équipements et la conduite reliant cette station de pompage à l'usine de traitement à la ville de Coteau-du-Lac. La cession de propriété des stations de pompage du 20 rue Principale, 120 rue Lippé et 94 rue Delisle situées à Les Coteaux, ses équipements et les conduites reliant ces stations de pompage à l'usine de traitement à la municipalité Les Coteaux;

CONSIDÉRANT l'approbation finale de la nouvelle entente intermunicipale avec le décret ministériel et la parution de celui-ci dans la gazette officielle du Québec le 25 juin 2022;

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Alain Laprade
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration autorise pour et au nom de la Régie d'assainissement des Coteaux le président, Monsieur Sylvain Brazeau et le secrétaire, Monsieur Jacques Legault à signer les actes de cessions de propriété des stations de pompage énumérées ci-avant ainsi que tout autre document pertinent afin de donner plein effet entier à la présente résolution. La vente est sans frais puisque la RAC cède ses stations gratuitement aux deux municipalités membres.

ADOPTÉE

2446-07-22 Autorisation d'accès au service clicSÉQUR de la RAC

ATTENDUE QUE depuis le 26 juin dernier, le service du traitement des eaux de la ville de Coteau-du-Lac assure l'opération installations de la RAC;

ATTENDUE QUE nous devons compléter le rapport SOMAEU de la RAC à chaque mois et pour se faire nous devons avoir accès au service clicSÉQUR de la RAC;

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration autorise l'accès exclusif au service clicSÉQUR de la RAC aux personnes suivantes comme administrateurs Madame Pamela Nantel trésorière de la RAC ainsi que Monsieur Jacques Legault, secrétaire de la RAC et directeur du service du traitement des eaux de la ville de Coteau-du-Lac. Également comme personne

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

autorisée Monsieur Marco Jean, trésorier adjoint à la municipalité Les Coteaux et Monsieur Francis Deshaies, contremaître au service du traitement des eaux de la ville de Coteau-du-Lac. Les deux administrateurs décideront des accès autorisés à M. Jean et M. Deshaies par la suite.

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2447-07-22 Levée de l'assemblée ordinaire du 06 juillet 2022

**Il est proposé par Monsieur Alain Laprade
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 06 juillet 2022 soit levée à 16 h 38

ADOPTÉE

Sylvain Brazeau, président

Jacques Legault, secrétaire